

Les bleuétières font face à plusieurs enjeux de développement durable qui sont propres à leur secteur d'activité. Nous n'avons qu'à penser à la santé et la sécurité des travailleurs, aux fluctuations du marché, à la recherche de main-d'œuvre de qualité et d'une relève, à la problématique de l'herbicide hexazinone, au maintien de la biodiversité, etc. Pour pérenniser leurs entreprises, les propriétaires se doivent d'aborder ses enjeux avec brio et faire preuve d'innovation et de créativité dans leur mode de gestion afin d'assurer leur viabilité. Voici donc deux exemples de bleuétières régionales qui ont fait le choix d'amorcer une démarche de développement durable pour pérenniser leur entreprise et mieux gérer ces différents enjeux.



BLEUÉTIÈRE COOPÉRATIVE NORMANDIN

La Bleuétière Coopérative de Normandin, de par sa structure de gouvernance, intègre déjà plusieurs préoccupations de développement durable dans ses pratiques de gestion. En effet, des instances sont en place facilitant le dialogue entre les membres du conseil d'administration et les propriétaires de la coopérative, telles une assemblée générale annuelle, une assemblée de cueillette et une assemblée de fin de saison. La Bleuétière Coopérative de Normandin demeure à l'affût des tendances du marché et favorise l'innovation, d'une part, en planifiant leur participation et implication aux événements de leur secteur d'activité, et d'autre part, en demeurant en contact avec les institutions d'enseignement et de recherche. Elle se tient également aux faits des programmes et opportunités offerts par les acteurs de la région (SPBQ, MAPAQ, Club-Conseil, etc.). Enfin, les gestionnaires améliorent leur pratique environnementale, puisque les contenants de pesticides sont traités; les huiles usées sont récoltées; alors que les métaux, batteries, filtres, plastiques, peintures, aérosols et bois sont quant à eux envoyés à l'écocentre. Les impacts sur le sol sont également minimisés, en raison des exigences strictes qu'imposent le Programme CanadaGap. « Au départ, nous croyions que le développement durable touchait seulement la protection de la nature. Nous nous sommes rendu compte que c'était beaucoup plus large. Ça englobe tant l'approvisionnement, les fournisseurs, la production que la distribution, et davantage. Ça pourra certainement nous ouvrir de nouvelles portes et nous permettre de nous améliorer, au niveau des ressources humaines par exemple », précise Guy Marcil, responsable de la démarche de développement durable à la Bleuétière coopérative Normandin.



BLEUÉTIÈRE COOPÉRATIVE DE SAINT-LÉON

La Bleuétière Coopérative de Saint-Léon est un autre exemple d'entreprise qui a entamé une démarche de développement durable. Amorcée en 2017, celle-ci a permis à l'entreprise de réaliser un diagnostic organisationnel complet de sa performance économique, sociale et environnementale. « Le diagnostic nous a permis non seulement de faire l'état de notre entreprise en matière de développement durable, mais de bien comprendre pourquoi nous faisons cette démarche », précise Éric Simard, président de la bleuétière. Actuellement en train de débiter la mise en œuvre de son plan d'action, échelonné sur 2 ans, l'entreprise désire réaliser un certain nombre d'actions qui favoriseront sa durabilité telles l'élaboration d'une grille pour l'évaluation annuelle des employés, la consultation des comités de la municipalité à titre de parties prenantes et la définition des objectifs saisonniers permettront également une amélioration concrète de la performance globale de l'entreprise. « Aussi, dans une optique de recherche et développement, nous réalisons des essais sur des parcelles de terre localisées, afin d'étudier les effets liés à l'utilisation de produits phytosanitaires et



DES BLEUÉTIÈRES DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN ENGAGÉES EN DÉVELOPPEMENT DURABLE

à leur diminution. Grâce à cette action, nous souhaitons réaliser des économies tout en réduisant l'impact environnemental de nos pratiques », poursuit M. Simard.

Voilà le portrait de deux entreprises engagées et motivées à faire la différence.

Article publié le 7 décembre 2017